



AVIS DE DÉMOLITION

Prenez avis que le Comité de démolition constitué en vertu du *Règlement relatif à la démolition des immeubles numéro 2023-331* de la municipalité de Saint-Michel a reçu des demandes de démolition des immeubles situés au :

- 1840, rue Principale, (lot numéro 3 991 468, cadastre du Québec),
- 1151, rue Principale, (lot numéro 3 992 975, cadastre du Québec).

Conformément au règlement 2023-331, toute personne qui désire s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, au plus tard 11 septembre 2023 à 12 h 00, faire connaître son opposition motivée à la greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Michel par courriel à l'adresse greffe@mst-michel.ca ou par la poste à l'adresse 1700, rue Principale Saint-Michel (Québec) J0L 2J0. Il est important de prévoir le délai postal.

Le Comité de démolition analysera les oppositions reçues lors d'une rencontre qui sera tenue le 12 septembre 2023 à 20 h 30.

Donné à Saint-Michel, ce 1^{er} jour du mois de septembre 2023.

(s) Caroline Provost
Caroline Provost
Greffière-trésorière adjointe